LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

ASSEMBLEE GENERALE du 4 OCTOBRE 2012

Le quatre octobre deux mille douze à dix huit heures trente les membres de l'association se sont réunis dans les locaux de La Médicale de France, 3 rue Saint Vincent de Paul à PARIS $10^{\rm ème}$, sur convocation individuelle qui en avait été faite conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'Association

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence est arrêtée à 12 adhérents présents et 4 723 pouvoirs, soit 4 735 adhérents présents et représentés.

L'assemblée est présidée par Yves ROUPNET, président du conseil d'administration de l'association.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée.

- approbation du rapport moral et financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- budget de l'association,
- nomination d'un administrateur,
- questions diverses,

Le nombre de 1 000 membres présents ou représentés étant atteint, c'est au titre de la 1^{ère} convocation que l'Assemblée délibère.

Ceci étant rappelé le Président ouvre la séance et désigne Sylvie LEYDET comme secrétaire de séance.

Avant de soumettre les résolutions au vote de l'Assemblée, le Président souhaite rappeler aux membres de l'Association sa mission et son fonctionnement.

Les missions de l'association :

- La Médicale Vie Prévoyance a pour vocation de souscrire en faveur de ses adhérents et auprès d'un ou plusieurs Assureurs tout contrat d'assurance vie, de Prévoyance et de Retraites
- La Médicale Vie Prévoyance **négocie pour le compte de ses adhérents les dispositions de ces contrats** et leurs éventuelles modifications,

- La Médicale Vie Prévoyance informe ses adhérents des résultats et des évolutions des contrats souscrits.

Depuis l'assemblée générale de 2009, le conseil d'administration de La Médicale Vie Prévoyance est composé de 4 administrateurs parmi lesquels : des professionnels de l'assurance et un médecin conseil.

Fin 2011, les membres du Conseil ont décidé d'ouvrir le conseil d'administration à un nouvel administrateur. Conformément à l'article 9 des statuts, un appel à candidature a été diffusé via le site internet de l'association.

La candidature du Docteur Christian RONDEAU, docteur vétérinaire, ancien Président du Conseil Supérieur de l'ordre des Vétérinaires, adhérent de la MVP et client de la MDF depuis plus de 25 ans, a été accueillie favorablement par le conseil d'administration.

Le Président invite le Docteur Christian RONDEAU à se présenter avant de soumettre sa nomination au vote des adhérents.

Le conseil d'administration se réunit trois à quatre fois par an et l'assemblée générale une fois par an.

Elle se compose de l'ensemble des membres de l'association

La qualité de membres de la Médicale Vie Prévoyance s'acquiert par l'adhésion à un contrat groupe souscrit par l'association auprès de Prédica et La Médicale de France, via le réseau d'Agents Généraux de la Médicale de France ainsi que le réseau Interfimo (assurance crédit).

La Médicale Vie Prévoyance aujourd'hui compte plus de 152 117 adhérents

Puis le Président présente à l'assemblée le site Internet de l'association.

Le président invite les membres de l'assemblée à consulter le site Internet de l'association pour se tenir informés de l'actualité de l'association. Il rappelle l'adresse du site : www.medicalevieprevoyance.asso.fr.

Puis, il donne lecture du rapport moral et financier dont un résumé est reproduit ci-dessous.

Ce rapport est en ligne sur le site de l'association.

1. Activité de l'association

L'année 2011 est globalement positive en Assurance-Crédit avec une augmentation de 12,9% des affaires nouvelles.

L'activité Prévoyance enregistre une légère reprise avec une augmentation du nombre d'affaires nouvelles de 5,8%.

On constate une nette reprise de l'activité du contrat frais de santé en 2011 avec une augmentation de 44% en affaires nouvelles.

En Assurance vie, malgré un contexte de crise internationale, l'activité reste soutenue avec un chiffre d'affaires en affaires nouvelles de +12.8%

2. Travaux menés par le conseil d'administration de la MVP.

Le conseil s'est réuni cinq fois en 2011, le 4 février, le 5 avril, le 21 juin, le 29 septembre et le 18 novembre.

Les principaux points abordés sont les suivants :

- Approbation des procès-verbaux
- Point activité de l'association. A chaque conseil, le directeur commercial et développement de la Médicale de France (Pascal RAMON) présente un point d'évolution de l'activité commerciale de l'Association.
- Analyse de l'environnement financier et de la politique financière de PREDICA.
- Arrêté des comptes
- Budget de fonctionnement
- Modification des contrats. A chaque conseil, le directeur de l'Innovation Offres et RC de la Médicale de France (Michel DUMONT) présente un point sur l'évolution des contrats souscrits par l'association
- Point sur le contrôle ACP dont a fait l'objet la Médicale de France
- Rapport d'activité
- Préparation de l'AG
- Fixation du calendrier pour l'année qui suit.

En ce qui concerne le contrôle de l'autorité de Contrôle Prudentiel dont a fait l'objet La Médicale de France, il n'y a pas eu de remarque particulière sur la MVP.

L'assemblée générale du 13 juin 2008 a fixé les indemnités allouées aux administrateurs en raison du temps passé aux réunions du conseil d'administration de la façon suivante :

- une indemnité de 150 euros par administrateur et par réunion,
- une indemnité de 300 euros pour le président par réunion.

En 2011, les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs s'élèvent à 3 450 euros au total.

3. Évolutions des contrats

Les avenants et contrats signés en 2011 portaient essentiellement sur des ajouts de supports en unités de compte.

4. Comptes de l'association

Le conseil d'administration en date du 5 avril 2011 a, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, maintenu la cotisation à un montant de 1 € par nouvelles adhésions.

Au vue des 24 845 nouvelles adhésions enregistrées à fin 2011, l'association bénéficie ainsi de ressources propres à hauteur de 24 845,00 € (montant des cotisations).

Il convient de rajouter le montant du report à nouveau de l'exercice 2011 à hauteur de 57 571,86 €.

Les charges de l'exercice, d'un montant total de 21 698,39 €, se décomposent comme suit :

-	travaux administratifs	14 010,64 €
-	assurance RCMS (prorata sur les 3 derniers mois de 2011)	820,93 €
-	frais d'organisation de l'assemblée générale	2 238,72 €
-	frais de déplacement	239,40 €
-	frais d'actualisation du site	837,20 €
-	indemnités de présence	3 450,00 €
-	frais bancaires	14,50 €
-	frais de mission	87,00€

Le solde de trésorerie, au 31 décembre 2011, s'élève à 50 871,34 €.

Les comptes de l'Association font apparaître au 31 décembre 2011 un solde créditeur de 3 146,61 €.

La différence entre les exercices 2010 et 2011 se justifie par **l'augmentation des frais de fonctionnement** (gestion, compta et organisation des assemblées et conseils) délégué par convention à l'assureur PREDICA, ainsi qu'à **l'augmentation du montant global des indemnités de présence** versées aux administrateurs suite à l'augmentation du nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice 2011.

5. <u>Cotisation 2012/2013</u>

Le conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de maintenir la cotisation à un montant de 1 € par nouvelles adhésions.

Questions réponses avec la salle.

Les demandes reçues par l'Association, par courrier ou par mail, portaient essentiellement sur des changements d'adresse ou des demandes de renseignements sur la gestion d'un contrat.

Plus personne ne demandant plus la parole il propose à l'assemblée de passer au vote des résolutions.

Sylvie LEYDET précise :

- qu'il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate 12 adhérents présents et 4 723 pouvoirs, soit 4 735 adhérents présents et représentés.
- qu'à ce jour l'association a reçu et traité plus de 4 889 pouvoirs.
- que le nombre de 1 000 adhérents présents ou représentés étant atteint, c'est au titre de la lère convocation que l'assemblée délibère.

- que les résolutions seront adoptées à la majorité des voix quelque soit le caractère extraordinaire ou ordinaire de la résolution soumise au vote.

Puis les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et la situation morale et financière de l'Association, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Elle donne quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, le pouvoir de conclure un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits dans les matières suivantes :

- adaptations des contrats directement liées à des modifications réglementaires ;
- ajout ou modification de supports dans les contrats en unités de compte ;
- modification de garantie et ajout d'options ;
- modification du seuil de versement ;
- modification des règles de conversion et des modalités d'investissement dans les contrats en unités de compte

Et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents

Un rapport des avenants signés au cours de l'exercice 2012 sera fait lors de la prochaine Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2013 de 27 100,00 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Docteur Christian RONDEAU, en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

<u>Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité, le Docteur Christian RONDEAU ne prenant pas part au vote.</u>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour	et personne ne	demandant p	olus la parc	ole, la séanc	e est levée
à dix neuf heures quinze.					

La Secrétaire Le Président